MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES BRETAGNE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan

Dossier suivi par : ROUDIER Isabelle
Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 056168 26 00002 U5601
Adresse du projet : Mane Bego 56340 Plouharnel
Déposé en mairie le : 01/04/2026
Reçu au service le : 08/04/2026
Nature des travaux:

Demandeur :
Association ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHEMINS DE PLOU représenté(e) par Monsieur MOIZAN Jacques
28 Rue de TEVIEC
56340 Plouharnel

En application des dispositions législatives et réglementaires du Code de l'environnement, le projet étant situé dans le site classé listé en annexe, le dossier doit être transmis au ministre chargé des sites.
En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet peut appeler du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage des recommandations ou observations.

Recommandations ou observations, le cas échéant :
Avis CDNPS juin 2026. Avis favorable.

Fait à Vannes

Signé électroniquement par
Laure D'HAUTEVILLE
Le 02/06/2026 à 12:08

L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Laure D'HAUTEVILLE

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.

ANNEXE :

Site Classé de DUNES DE PLOUHARNEL ET DE ERDEVEN AVEC LE DOMAINE PUBLIC MARITIME